



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public**  
*de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière*  
**syndicat du Val-de-Marne**

## **CTsD du 15 juin Déclaration liminaire du SNUDI-FO 94**

Après une analyse précise [du document \(très peu lisible, puisque n'identifiant pas les dispositifs 100% réussite\) récapitulant les nouveaux projets de mesures pour ce CTsD](#), il ressort :

### **Concernant la maternelle :**

- 2 des ouvertures fermes prononcées en février sont annulées.
- Sur les 20 ouvertures conditionnelles, 10 sont annulées, seulement 5 sont transformées en ouvertures fermes (ce qui montre bien que pour l'essentiel les OC n'ont pas vocation à devenir des ouvertures réelles) et 5 restent conditionnelles avec un comptage à la rentrée.
- 5 nouvelles ouvertures fermes sont prononcées.
- 42 fermetures fermes sont maintenues sur les 46 prononcées en février.
- Sur les 50 fermetures conditionnelles, 18 deviennent fermes, 17 sont maintenues comme conditionnelles avec un comptage de rentrée et seules 15 sont annulées (ce qui montre que les fermetures conditionnelles sont des fermetures, au même titre que les fermetures fermes. Rappelons que le poste a été supprimé lors du mouvement).
- 13 nouvelles écoles sont victimes d'une mesure de fermeture ferme.

Au total, il y a donc **7 ouvertures de moins qu'en février** et 6 fermetures de moins : soit une aggravation de la situation des maternelles du département qui perdent encore un poste.

### **Concernant les classes élémentaires**

- 5 des ouvertures fermes prononcées en février sont annulées
- Sur les 25 ouvertures conditionnelles, 7 sont annulées, seulement 11 sont transformées en ouvertures fermes (ce qui montre bien que pour l'essentiel les OC n'ont pas vocation à devenir des ouvertures réelles) et 7 restent conditionnelles avec un comptage à la rentrée.
- 6 nouvelles ouvertures sont prononcées
- 47 fermetures fermes sont maintenues sur les 50 prononcées en février
- Sur les 20 fermetures conditionnelles, 7 deviennent fermes, 3 sont maintenues comme conditionnelles avec un comptage de rentrée et seules 10 sont annulées.
- 11 nouvelles écoles sont victimes d'une mesure de fermeture ferme

Au total, il y a donc **6 ouvertures de moins qu'en février** et 2 fermetures de moins soit une aggravation de la situation des classes élémentaires du département qui se voient encore retirer 4 postes supplémentaires.

Il est important de préciser que l'essentiel des postes présentés en Ouverture sont en fait des postes 100% réussite en CP (ou CE1 REP+) et que, pour financer ces dispositifs, les écoles élémentaires subissent elles aussi une dégradation importante des conditions d'enseignement en zone banale et dans les autres niveaux en REP.,

Alors que les ajustements de carte scolaire de juin permettent tous les ans de rouvrir des classes, pour la première fois nous assistons à un projet de 24 fermetures supplémentaires (auxquelles il faudrait d'ailleurs ajouter l'annulation de 7 ouvertures fermes prononcées en février).

**Rappelons que le projet de carte scolaire a non seulement été rejeté à l'unanimité au CTsD et à la quasi unanimité lors du CDEN, mais qu'il a suscité le 9 février la plus importante grève des écoles de notre département, au sujet de la carte scolaire, depuis de nombreuses années.**

Rappelons aussi que **cette carte scolaire a remis en cause la norme départementale des décharges de direction** concernant les écoles en zone « dite banale » qui permettait aux directions d'écoles d'obtenir une demi décharge à partir de 8 classes et une décharge complète à compter de 12 classes et imposé un calcul plus défavorable des

décharges de direction pour tous les directeurs (zone banale, REP REP+) en ne comptant plus comme des classes les postes ouverts au titre du dispositif 100% réussite, les PDMQDC, les postes E rattachés.

Cette remise en cause aboutit à ce que 74 directions d'école bénéficient d'une priorité suite à une perte de décharge (ne sont pas comptabilisés les collègues qui partent en retraite et les collègues qui sont nommés à TP et qui perdent une décharge sans pouvoir bénéficier d'une priorité) et 44 autres qui voient leur régime indemnitaire baisser suite à ces mesures. Au total c'est un quart des directions d'école (sur les 608 que compte notre département) qui est touché par cette mesure.

### Deux exemples édifiants :

<b>Villejuif 23 écoles, 158 élèves en plus avec 8 classes en moins !</b> 6 fermetures en maternelle et 3 fermetures en élémentaire pour 1 ouverture en maternelle et 5 postes 100% réussite en élémentaire. Résultats 19 élèves en plus en maternelle pour 5 classes de moins et 139 élèves en plus en élémentaire pour 3 classes en moins. Du côté des décharges de direction c'est aussi l'hécatombe : une école sur 3 perd une décharge comme les écoles maternelle et élémentaire Paul Vaillant Couturier, qui ont été citées dans l'enquête sur la grande pauvreté, dans un quartier particulièrement difficile, pour lesquelles la décharges complète en élémentaire et la demi décharge en maternelle sont remises en cause au risque de déstabiliser le travail fourni depuis des années.	<b>Cachan, 10 écoles, 74 élèves en plus pour 3 classes en moins !</b> Une fermeture en maternelle et deux fermetures en élémentaire. Aucune ouverture n'est proposée (une seule conditionnelle sur comptage de rentrée) alors qu'il est prévu 74 élèves de plus.
--	---

Rappelons encore que l'ensemble des postes de ZIL ont été transformés en postes de BD ce qui met en cause non seulement les conditions de travail des collègues, mais l'ensemble du fonctionnement des remplacements, en particulier les remplacements courts risquent de ne plus du tout être assurés.

Rappelons enfin que la mise en place du dispositif 100% réussite qui est le prétexte à cette véritable saignée touchant particulièrement l'école maternelle qui subit 90 fermetures pour 33 ouvertures (soit -57 postes) alors que les chiffres du rectorat pour la totalité des écoles maternelles du département prévoient un maintien des effectifs (-125 élèves rapportés aux 340 écoles du département accueillants des élèves de maternelle soit -0,37 élève par école !!!). Dispositif « 100% réussite » qui aboutit à ce qu'une grande partie des CP en REP et REP+ soit à 25, 26, 27, 28, 29 ou 30 (voire plus) avec 2 enseignants dans une même salle (il s'agit des nombreuses écoles qui ne disposent pas des locaux permettant que chaque groupe de CP ait sa salle de classe). Par ailleurs, la très grande majorité des CP en REP ont des effectifs dépassant largement les 12 annoncés par le ministre (Jean Moulin à Vitry : 5 CP pour 72 élèves, soit 15 par classe et la demande d'ouvrir la 6ème classe est refusée, 15 par CP à Jules Verne à Vitry..). Sans parler de la pression sur les collègues remettant en cause leur liberté pédagogique individuelle.

### Un « Master école inclusive » supprimant toute référence à l'enseignement spécialisé

Concernant l'ASH, nous tenons à exprimer notre plus grande inquiétude quant à l'information selon laquelle, l'ESPE de l'Académie de Créteil vient de créer un Master « école inclusive ». Ce Master devrait préparer les futurs PE à la « pratique réflexive de l'école inclusive », avec « analyse clinique des pratiques professionnelles », « approches psychologiques de l'élève dans le cadre de l'école inclusive » pour « être une personne-ressources » dans l'école.

Nous ne pouvons donc que craindre que le peu d'enseignants spécialisés exerçant déjà, non plus dans des classes, mais dans des dispositifs, soient vite remplacés par de jeunes PE sortis de l'ESPE et qui, détenteurs de ce Master, vont très vite devenir des « personnes-ressources handicap », ce qui, il faut bien l'admettre, permettra de faire encore plus d'économies de personnels spécialisés.

On sera donc passé du CAPSAIS, au CAPA-SH (qui supprimait déjà plusieurs centaines heures de formation), au CAPPEI (qui supprime les options) pour finir par la création d'un Master « école inclusive » qui supprimerait toute référence à l'enseignement spécialisé ou adapté !

Pour FORCE OUVRIERE, ces mesures, sous prétexte d'égalité des chances, visent tout simplement à détruire l'ASH qui devient beaucoup trop cher pour un gouvernement qui ne cherche qu'à réduire les déficits publics !

Pourquoi former des enseignants spécialisés quand l'objectif affiché est de scolariser tous les élèves, quels que soient la nature et le degré de leur handicap, dans des classes dites ordinaires ?

La conférence nationale du 28 mars 2018 à l'initiative de notre Fédération la FNEC FP-FO a tiré « un constat alarmant concernant l'inclusion scolaire systématique. Notre Fédération demande au gouvernement d'ouvrir des négociations en urgence sur les conditions de travail des personnels ».

### **Aucune création de poste d'enseignant en IME et en ITEP**

Au moment où l'inclusion scolaire systématique met à mal de nombreux élèves et de nombreux enseignants il est plus que jamais nécessaire de former des personnels mais aussi et surtout de maintenir et de créer les postes nécessaires, en ULIS, en IME, en ITEP, en SEGPA, en EREA, et aussi en RASED. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur des situations d'élèves bénéficiant d'une notification de la MDPH pour une scolarisation en IME ou en ITEP qui sont actuellement maintenus en classe banale faute de place. Or force est de constater que dans le projet de carte scolaire, aucun poste n'est créé dans ces établissements.

Pour le SNUDI-FO 94, comme l'ont souligné les **350 PE qui ont participé à notre congrès départemental le 29 mai dans l'appel adopté à l'unanimité, « la rentrée ne peut pas ne doit pas se dérouler dans ces conditions !** Toutes les classes et postes demandés par les écoles doivent être ouverts maintenant ! Toutes les décharges de direction doivent être rétablies. »

**Le SNUDI-FO 94 revendique :**

- *- l'annulation immédiate des fermetures,*
- *- la satisfaction des demandes d'ouvertures de toutes les écoles en prenant en compte les situations particulières*
- *- le rétablissement de la norme départementale et du calcul des décharges de direction,*
- *- le maintien des remplaçants gérés par les secrétaires de circonscription. »*

Des délégations ont été reçues en audience, leurs demandes sont légitimes, elles doivent être entendues.

Tout comme est légitime la demande des collègues qui sont en grève aujourd'hui d'être reçus par leur employeur. C'est en effet la moindre des choses est qu'ils soient écoutés et entendus avec les organisations syndicales.

Je vous remercie de votre attention.